

Règlement

ARTICLE 1 :

L'exposition des œuvres se tiendra dans la **salle Florence Leblond à Leuville sur Orge (91310)**

- ◆ **Heures d'ouverture** : Vendredi 17 mai 2024 de 9h à 16h (+ visite des écoles)
Samedi 18 mai 2024 de 11h à 18h
Dimanche 19 mai 2024 de 10h à 18h
Lundi 20 mai 2024 de 10h à 18h
- ◆ **Vernissage** : Samedi 18 mai 2024 à 12h. Les prix du jury seront décernés lors du vernissage.
- ◆ **Le prix jeune artiste** : Ce prix est réservé aux artistes de 28 ans et moins. *(Le jury se réserve le droit de ne pas remettre ce prix s'il considère le niveau insuffisant.)*
- ◆ **Le Prix du Public** sera remis à l'artiste désigné par le vote des visiteurs : le lundi 20 mai à 17h30.

ARTICLE 2 : Conditions d'inscription

- Le bulletin d'inscription devra parvenir **impérativement le 21 avril 2024 au plus tard** par courrier à :

Christophe Cazenave
24 rue des hauts sablons
91310 Leuville sur Orge
Tel : 06 84 26 91 01 **email : salon.art.leuville@gmail.com**

Il sera **accompagné obligatoirement du montant des droits d'accrochage**, tel que précisé à l'article 3 et **des photos des œuvres**.

Un jury décidera des œuvres retenues. **Une adresse mail est obligatoire** : les confirmations d'inscription et invitations au vernissage seront envoyées par mail.

ARTICLE 3 : Droit d'inscription

Les droits d'inscriptions doivent être adressés avec le bulletin d'inscription, par chèque bancaire, à **l'ordre du « CLL »**.

Montant de l'inscription : 25€ par artiste

Jeunes artiste de 28 ans et moins : 5€ par artiste

Adhérents CLL 2023/2024 : 5€ par artiste

ARTICLE 4 : Le dépôt des œuvres

Il s'effectuera le **mercredi 15/05/2024 de 19h à 21h** (Salle Florence Leblond, ruelle du parc en face de la Mairie de Leuville sur Orge)

Le choix de l'accrochage est du ressort du comité. Les **sous-verres à pinces** seront **refusés**. Chaque œuvre devra être **munie d'un système d'accrochage** et porter au dos, le nom et l'adresse de l'artiste, ainsi que le titre de l'œuvre.

Pour les sculpteurs : **obligation de fournir le socle**, étiqueté au nom de l'artiste et de l'œuvre associée. **Toute œuvre non munie d'un système d'accrochage se verra refusée.**

ARTICLE 5 : Nombre d'œuvres admises (3 maximum)

- 3 œuvres de format 1 à 15 (max 65x54cm)
- 2 œuvres de format 20 à 40 (max 100x81cm)
- 1 œuvre de format 50 (max 116x89cm)
- Sculptures : 3 pièces inférieures à 30 cm ou, 2 pièces entre 30 et 60 ou 1 au dessus de 60 cm

Les membres de l'association CLL recevront les œuvres. Si l'une d'elles est susceptible de nuire à la bonne tenue et au sérieux du salon, ils se réservent le droit de refuser l'œuvre.

Tout œuvre copiant une œuvre préexistante, d'un autre artiste, doit impérativement mentionner cet emprunt.

Merci également de ne pas exposer des œuvres déjà exposées plusieurs fois sur d'autres salons d'art.

ARTICLE 7 : Le retrait des œuvres

Celui-ci se fera impérativement de **18h à 18h30** le **lundi 20 mai 2024**, à la salle Florence Leblond. Il s'effectuera par le propriétaire ou par une personne munie d'une procuration. Passé cette date, aucune garantie ne peut être donnée quant à la garde des œuvres.

**LE SALON D'ART EST OUVERT
AUX ARTISTES PROFESSIONNELS ET AMATEURS
Thème 2024 : "Pop"**

Mémo à conserver :

Leuville ' Art

Date limite d'inscription : 21 avril 2024

Dépôt des œuvres : mercredi 15 mai 2024 de 19h à 21h

Vernissage et remise des prix du jury : samedi 18 mai 2024 à 12h

Remise Prix du public : lundi 20 mai 2024 à 17h30

Retrait des œuvres : lundi 20 mai 2024 de 18h à 18h30.